



DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
Canton de Thourotte

République Française

MAIRIE D'ÉLINCOURT-SAINTE-MARGUERITE

Elincourt Ste marguerite, le 14/04/2024

INFO COMMUNALE

**Déviation Route départementale n° 142
Rue du Maréchal Leclerc et Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
du mercredi 17 avril 2024 au jeudi 18 avril 2024**

Merci de ne pas laisser vos véhicules stationnés sur les rues concernées :

Rue des fontaines, Rue du Maréchal Leclerc, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, Rue du Crotois, Rue du 1^{er} septembre

VU la demande de la SUEZ Agence Picardie Avenue du Gros Grelot à THOUROTTE (60150) qui indique qu'elle va effectuer des travaux de réfection - changement d'un tampon devant le Bar-restaurant « Le Relais d'Elincourt » et le salon de coiffure « Melanie » situés 2 et 9 Rue du Mal Leclerc, des mesures de restriction de circulation seront nécessaires, tant pour le bon déroulement du chantier que pour la sécurité des usagers ainsi que des employés de la société et ce pour une durée de 2 jours à compter du 17 avril 2024 ;

En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, pour les véhicules légers, en alternance, dans les deux sens comme suit :

R.D. 142 rue du Maréchal Leclerc

R.D. 142 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny

Les Poids lourds seront interdits de circuler durant cette période, une déviation sera mise en place, après de carrefour dit de « la grenouille » Déviation RD 15 direction Ressons-sur-Matz,

Les bus scolaires devront emprunter la RD 15, la rue des Fontaines, rue du crotois

Les poids lourds venant de LASSIGNY arrivant rue du 1^{er} septembre, place du Maréchal de Lattre de Tassigny ,prendront la rue des Fontaines pour récupérer la RD 15.direction RESSONS SUR MATZ ou COMPIEGNE

ARTICLE 4

La circulation de **tous les véhicules légers** durant cette période, s'effectuera par alternat réglé avec des feux tricolores.

Une seule voie de circulation sera mise en place par la SAS SUEZ

Les Poids lourds seront interdits de circuler durant cette période, une déviation sera mise en place.

Le Maire,
Annie MENARD

